

# Provence

Trente ans  
de conservation  
du patrimoine naturel  
1975  
2005  
En 2005 le CEEP fête ses 30 ans

Vue de la Réserve Naturelle Nationale de l'archipel de Riou (Marseille)

2005, 30 ans  
pour le CEEP et  
pour le Conservatoire du Littoral



Conservatoire - Études  
des Écosystèmes de  
Provence - Alpes du sud



O.P.I.E Office Pour  
les Insectes et  
leur Environnement



Les  
Conservatoires  
d'Espaces Naturels



Siège social :  
CEEP

890 chemin  
de Bouenhour Haut  
13090 AIX-EN-PROVENCE

Tél : 04 42 20 03 83  
Fax : 04 42 20 05 98

espaces.naturels.provence@club-internet.fr

#### Bureau :

Président :

Vincent Kulesza

Vice-Président :

Gilles Cheylan

Trésorier :

Henri Spini

Secrétaire :

Jean-Claude Tempier

Trésorier adjoint :

Pierre Horisberger

Secrétaire adjoint :

Denis Huin

#### Conseil d'Administration :

François Bavouzet, Gilles Cheylan, Marc Cheylan, Yves Derrien, Maurice Desagher, Guy Durand, Eliane Geyer, Pierre Horisberger, Denis Huin, André Joyeux, Vincent Kulesza, Danièle N'Guyen, Henri Spini, Claude Tardieu, Jean-Claude Tempier et Patrice Van Oye.

Le CEEP est agréé au titre de la loi du 10/07/76 sur la protection de la nature dans un cadre régional. Il est membre de France-Nature Environnement et affilié à la fédération des Conservatoires.

#### Directeur de la publication :

Jean Boutin.

#### Comité de lecture :

Vincent Kulesza, Denis Huin, Michèle Tarrin, Etienne Becker

#### Conception maquette et saisie :

Étienne Becker.

GARRIGUES, publication du CEEP

#### Contact :

Écomusée de la Crau,  
13310 Saint-Martin de Crau

Tél : 04 90 47 02 01

Fax : 04 90 47 05 28

#### Crédit photos et dessins :

C. Bernier, CEEP Marseille, J. Boutin, A. Martinez, P. Tartary, L. Quelin, D. Rombaut, P. Lèbre, A. Wolff, A. Catard, G. Paulus, E. Becker, A. Marmasse, G. Cheylan.

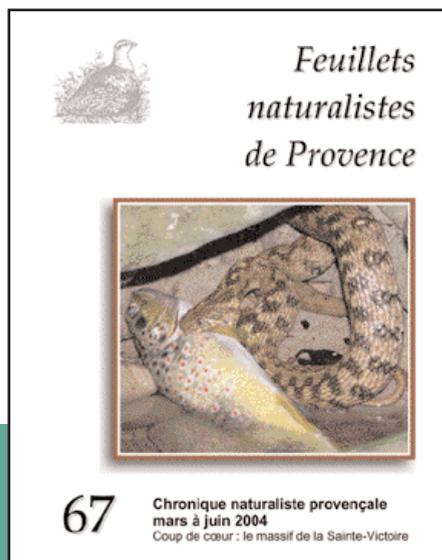
Imprimé sur papier recyclé

# infos adhérents

## Feuillets naturalistes

Les Feuillets naturalistes, publication trimestrielle du CEEP des observations naturalistes en Provence, est enfin disponible ! Mais après l'essai des numéros en couleurs et papier glacé dont nous n'avons pas pu assurer seuls le financement, il a été décidé de changer de formule : les Feuillets naturalistes sont désormais téléchargeables sur le site internet du CEEP [www.espaces-naturels-provence.com](http://www.espaces-naturels-provence.com). Pour recevoir le numéro sur papier, vous voudrez bien nous en avertir par téléphone (au 04 42 20 03 83) ou en faire mention sur le bulletin d'adhésion 2006.

Les rédacteurs bénévoles (les frères Durand et Frank Dhermain et tous ceux qui voudront apporter leur contribution) entreprennent maintenant de rattraper le retard pris dans l'édition des numéros !



67

Chronique naturaliste provençale  
mars à juin 2004  
Coup de cœur : le massif de la Sainte-Victoire

## Rapport annuel CEEP 2004

Le rapport des activités de l'année 2004 a été publié dans un document en couleurs de 20 pages, dont 2 pages par département. Il est disponible, soit par téléchargement sur le site internet du CEEP, soit en format papier, dans la limite des stocks disponibles, par téléphone au 04 42 20 03 83.

## Adhésion CEEP 2005 et ... 2006

**Certains membres du CEEP n'ont pas encore réglé leur adhésion 2005, ils peuvent renouveler l'année 2006 en même temps.**

**Remplissez le bulletin d'adhésion en avant-dernière page. En cas de doute, téléphonez au 04 42 20 03 83. Nous comptons sur votre soutien. Merci.**

## Nouveau bureau des Alpes du sud

Le chargé de mission du CEEP des Alpes du sud, Lionel Quelin, déménage pour s'installer à Sisteron :

CEEP 04/05, maison de l'entreprise,  
11 allée des Genêts - 04200 SISTERON.  
Tél : 04 92 34 40 10  
[lionel.quin@wanadoo.fr](mailto:lionel.quin@wanadoo.fr)

# Sommaire

- page 2 • Infos adhérents, sommaire
- pages 3 • Editos
- pages 4 à 6 • Les brèves du CEEP
- page 7 • Le coin des naturalistes
- pages 8 à 22 **Le CEEP et le Conservatoire du Littoral**
- pages 8 et 9 • Deux structures complémentaires pour un objectif commun
- pages 10 et 11 • Cap Taillat, l'histoire d'une reconquête du littoral
- pages 12 à 14 • La protection des Archipels marseillais
- pages 15 et 16 • La Muraille de Chine, espèce menacée en zone périurbaine
- page 17 • Plaine des Maures, gestion des mares temporaires
- pages 18 et 19 • La Crau, acquisitions complémentaires pour la réserve
- page 20 • La Petite Camargue, partenariats et conservation précaire
- pages 21 et 22 • Un partenariat et un savoir-faire qui s'exportent en Méditerranée

# Éditoriaux

par Vincent KULESZA, Président du CEEP et  
Christian DESPLATS, Délégué Régional du Conservatoire du Littoral

**Trente ans  
de conservation  
du patrimoine naturel**  
En 2005 le CEEP fête ses 30 ans

## Bon anniversaire amis du CEEP !

**C**réé en 1975 par quelques scientifiques et naturalistes éclairés, le CEEP est devenu aujourd'hui un acteur incontournable de la protection et de la gestion du patrimoine naturel de notre région.

Depuis vingt ans, date de la création d'une délégation du Conservatoire du Littoral en Provence-Alpes-Côte d'Azur, un partenariat exemplaire c'est noué entre nos deux institutions ; ce fut d'abord la rencontre de deux hommes, Gilles Cheylan et Jean-Philippe Grillet, qui comprirent très vite l'intérêt de développer les échanges et la complémentarité entre la communauté scientifique et naturaliste régionale et l'opérateur foncier public du littoral : inventaires de faunes et de flores, plans de gestion, conseils et expertises furent les premiers fruits de cette collaboration.

Puis ce fut avec la fusion du CEEP et du CREN PACA, et sous l'impulsion de Catherine Labeyrie et Mireille Pile, un nouveau champ d'intervention qui s'ouvrit avec la prise en charge directe par le CEEP- Espaces Naturels de Provence de la gestion de certains sites sensibles du Conservatoire du Littoral : Cap Taillat (1991), Archipel de Riou (1993), La Crau (1995), la Petite Camargue (1999), La Muraille de Chine (2000).

Aujourd'hui, sous la conduite de Vincent Kulesza et Jean Boutin, et en étroite collaboration avec Roger Esteve, ce partenariat s'est enrichi et conforté : création des Réserves Naturelles Nationales de Crau et de l'Archipel de Riou (et bientôt Plaine des Maures ?), pérennisation des emplois, DOCOB Natura 2000, stratégie concertée d'intervention, ...

Alors merci à vous, Alain, Timothée, Arnaud, Yannick, Patrick, André, Raymond, Etienne, Patrice, ... et vous tous qui assurez au quotidien avec passion et compétence, la gestion des sites du Conservatoire du Littoral.

Oui, bon anniversaire, amis du CEEP !

**Christian DESPLATS**  
Délégué Régional du Conservatoire du Littoral

## 2005 est une année anniversaire

**T**rente ans du Conservatoire du Littoral et bientôt 30 ans pour la loi de protection de la nature ; 30 ans du CEEP (et 30 ans du Conservatoire des Sites

Alsaciens) ;

20 ans de l'Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE). Ces différentes structures oeuvrent concomitamment et en complémentarité pour la protection de la nature avec des moyens de plus en plus réduits malgré les effets d'annonce qui ne trompent plus personne. La protection de la nature n'est plus dans l'actualité politique, pourtant l'investissement humain pour cette noble cause va croissant, en témoigne l'augmentation sensible du nombre et de la qualité des adhérents et adhérentes du CEEP (soyons plus de 1000 en 2006) et le développement exponentiel de nos activités (cf. rapport d'activités 2004 du prochain Garrigues) qui a nécessité un renforcement de notre Conseil d'Administration. Souhaitons pour l'avenir que ITER (qui détruira une belle forêt domaniale) ne soit pas le seul sujet de gloire française, alors que nous sommes en queue de peloton pour la saga Natura 2000 (onze années déjà que la procédure a été lancée) même si plus de 800 Documents d'Objectifs (DOCOB) sont en cours d'instruction ce qui entraîne une dynamique non négligeable de concertation et de propositions de gestion d'habitats et d'espèces.

Mais l'Etat français ne dispose pas des moyens financiers, scientifiques et techniques de sa politique de préservation du patrimoine naturel. Il faut rapidement mettre en place une nouvelle ressource fiscale affectée à la gestion de notre patrimoine sinon les lendemains déchanteront encore plus.

Je reviens d'un séjour dans les parcs nationaux et les sites Natura 2000 de Hongrie où le dynamisme et la motivation de l'Etat sont très forts malgré des moyens très réduits et une nature moins diversifiée et plus abîmée que la nôtre. Qu'attend la France pour lancer une grande politique patrimoniale au lieu de défaire celle qui a été élaborée avec tant de peines grâce à l'aiguillon associatif des bénévoles ?

Pour finir sur une note d'espoir, deux Réserves Naturelles Nationales sont gérées ou cogérées par le CEEP (archipel de Riou et plaine de la Crau), jamais deux sans trois ! Alors j'ai fait un rêve : pourquoi pas une Réserve Naturelle Nationale dans la Plaine des Maures (Var) ?

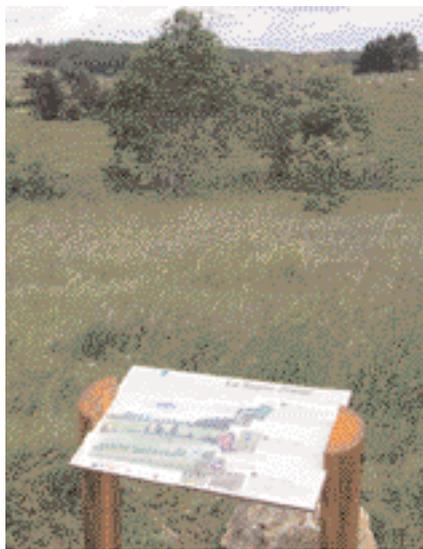
Il ne tient qu'à nous que ce rêve devienne réalité en associant tous nos partenaires dans la concorde.

Pour nos 30 ans, quel bel objectif, quel beau combat pour la vie !

**Pour le CEEP, le président, Vincent KULESZA**

## Inauguration du sentier des Sagnes

La météo n'était pas au rendez-vous en cette fin de mois de juin mais c'est dans la bonne humeur que les participants ont pu découvrir les panneaux nouvellement posés sur le sentier de découverte des Sagnes du plateau de Bayard. En présence de Jean-Yves Dusserre, Conseiller Général du canton de St-Bonnet et de plusieurs élus des communes environnantes. Monsieur Amar, maire de Saint Laurent-du-Cros, a rappelé l'historique du partenariat avec le CEEP qui a précédemment conduit à l'élaboration d'un plan de gestion et à l'évacuation d'une décharge sauvage sur la Sagne de Canne et qui s'est poursuivi par la signature récente d'une convention pour la gestion de trois nouvelles sagnes.



Sentier de découverte aux Sagnes

Intégré à un "carto-guide" de quelques uns des plus beaux itinéraires balisés de la vallée du Champsaur, ce circuit permet, au départ du village de St Laurent-du-Cros ou du Centre d'Oxygénation du col Bayard (présence de panneaux de présentation), de partir à la découverte de ces zones humides originales. Grâce à deux pupitres d'information vous ferez alors connaissance avec quelques éléments remarquables de la faune et la flore de ces milieux : azuré de la sanguisorbe, laïche de Buxbaum, gras-

sette, trèfle d'eau, choin ferrugineux...

Nos remerciements vont à messieurs Edouard Chas (photos) et Antoine Catard (aquarelles), ainsi qu'aux différents partenaires du projets (Communauté de Communes du Champsaur, Conseil Général des Hautes-Alpes, Région PACA, Etat et Europe) pour leur contribution.

**Vous pouvez vous procurer le carto-guide du Champsaur à l'Office du Tourisme du pays de Saint Bonnet - Tél. : 04 92 50 02 57.**

## En réserve de chasse

Deux sites (domaines agricoles de la Rabelle et de la Vincence) contiguës d'une surface globale de 46 ha du haut-Var ont fait l'objet d'une demande conjointe d'approbation de mise en réserve de chasse par les propriétaires et les gestionnaires : le WWF, la SCI de la Vincence et le CEEP.

Cette demande a été motivée pour limiter les perturbations de l'avifaune hivernante du site, notamment les bécasse des bois, vanneau huppé, busard Saint Martin, grives... et permettre un meilleur développement des populations de lièvres, lapins, chevreuils... Ce site abrite également une avifaune nicheuse remarquable avec l'oedicnème criard, la huppe fasciée, le faucon crécerelle, le busard cendré, le rollier d'Europe...

L'arrêté préfectoral est entré en vigueur le 19 août 2005 et les panneaux sont déjà posés.

## Le CEEP à RNF

Gestionnaire de deux Réserves Naturelles Nationales, le CEEP adhère désormais au réseau Réserves Naturelles de France qui regroupe les gestionnaires de toutes les réserves françaises.

## Le CEEP au CNPN

Gilles Cheylan, vice-président du CEEP, est membre suppléant au Conseil National de Protection de la Nature depuis février 2005. Le CNPN avise le ministre chargé de

la protection de la nature sur les moyens à développer pour préserver et restaurer la diversité de la flore, de la faune sauvage et des habitats naturels. Il est consulté pour assurer la protection des espaces naturels et le maintien des équilibres biologiques et examine les mesures législatives et réglementaires ainsi que les travaux scientifiques afférents.

## Livre Rouge des oiseaux menacés en PACA

Le CEEP a signé une convention avec la LPO PACA pour la co-édition du Livre Rouge des oiseaux menacés de PACA aux éditions Delachaux Niestlé, ouvrage prévu pour la fin de l'an 2006 et auquel beaucoup de naturalistes du CEEP ont participé.

## Nouvelle menace identifiée

L'inquiétude sur le réchauffement climatique a conduit à étendre les investigations scientifiques aux eaux marines. Ces études, à peine entamées révèlent une acidification océanique liée aux émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) des activités humaines. 48% du CO<sub>2</sub> émis depuis le début de l'ère industrielle est à présent dans les océans, ce qui représente 120 milliards de tonnes de carbone qui étaient auparavant stockées sous forme de charbon, de pétrole ou de gaz. Les conséquences sur les écosystèmes marins sont déjà perceptibles et l'on s'attend à de profonds bouleversements sur les populations d'êtres vivants actuellement avec un squelette ou une carapace calcaire : phytoplancton, zooplancton, coraux, mollusques, échinodermes et poissons. Des spécialistes pensent que, vers la fin du siècle, l'acidité des océans atteindra des valeurs critiques qui causeront l'extinction de nombreuses espèces. Une seule solution : la réduction de nos émissions de CO<sub>2</sub>... D'autant plus que les conséquences toucheront inévitablement les oiseaux marins, les mammifères marins et l'Homme...

## Oiseaux et UV

Les oiseaux voient dans l'ultraviolet. Plusieurs études récentes mettent en évidence le fort lien entre cette vision et certains comportements. Par exemple, chez la mésange nonnette, les poussins en bonne santé et donc avec de bonnes chances de survie reflètent plus les UV, en conséquence les parents les nourrissent mieux. Autre exemple valable pour beaucoup d'espèces : en plus des couleurs voyantes visibles à nos yeux d'homme, le bec des oisillons reflète les UV, ce qui attire le regard des parents, même dans l'obscurité. Autre exemple encore : certaines sous-espèces peu discernables à nos yeux le seraient facilement avec une vision en UV.

## Fermeture des mines et chauves-souris



Mine fermée avec grille de passage pour les chauve-souris

Depuis 1994 une procédure nationale de mise en sécurité des mines a été lancée par l'Etat. Sa conduite revient entièrement aux DRIRE avec des interventions possibles des DRAC et des DIREN. Cette procédure n'exclut pas la possibilité que certains ouvrages miniers soient préservés de la destruction. Cependant dans les faits, l'Etat, tout comme les propriétaires et concessionnaires actuels cherchent avant tout à se dégager en respectant tous les impératifs sécuritaires, mais sans dépenses superflues et le plus rapidement possible.

L'inventaire des chiroptères des mines n'existant pas initialement en région PACA, la conservation de ces espèces avant la fermeture d'une mine n'est prise en compte qu'au cas par cas ... Pour poser une grille, l'administration recherche un organisme, qui puisse garantir qu'il exercera une surveillance périodique. Le CEEP en tant que conservatoire peut apporter cette garantie. C'est dans ce cadre que des grilles ont été posées pour fermer les mines de St Daumas sur la propriété du CEEP en 2001, préservant des gîtes pour le Petit Rhinolophe notamment.

## Magasins Botanic

Le CEEP et six autres Conservatoires Régionaux d'Espaces Naturels (Auvergne, Bourgogne, Ile-de-France, Languedoc-Roussillon, Lorraine et Midi-Pyrénées) ont signé une convention de partenariat avec l'enseigne des magasins Botanic. Pour son dixième anniversaire, Botanic a adressé à ses 300 000 membres un cahier présentant ses actions en faveur de l'environnement avec une double page consacrée aux Conservatoires. Les magasins de la région offrent au CEEP un espace de présentation des publications et expos et verse 1 centime d'euro au CEEP par sac en amidon de maïs distribué à leur clientèle.

## Déchets dans la Plaine des Maures

Le centre d'enfouissement technique du Balançon, au Cannet-des-Maures stocke les déchets du Var depuis 1974. Situé dans la plaine des Maures, ce site est au coeur d'espaces naturels remarquables et en particulier de la plus belle population de tortue d'Hermann de France continentale. Il est en outre inclus dans un site Natura 2000. Couvrant déjà environ 50 ha, une demande d'extension a été déposée pour 25 ha soit 20 ans d'exploitation. Or les études menées sur les tortues par le CEEP ou les bureaux d'études, en périphérie du centre, sont accablantes pour le projet et confirment l'extrême richesse de ce secteur, entre autre pour la tortue d'Hermann. Le CEEP sera donc extrêmement vigilant afin que des projets alternatifs soient proposés.

## Triste nouvelle :

### Dépôt de bilan du GRIVE

Le Groupe de Recherches et d'Information sur les Vertébrés et l'Environnement, association naturaliste active depuis de nombreuses années en Languedoc Roussillon a déposé son bilan. Le Plan de Restauration de l'aigle de Bonelli dont il avait la charge est repris par le Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon.

## à vos agendas

### Expos CEEP dans les Maures

Le conservatoire du Freinet, au coeur du village des Maures de La Garde-Freinet, présente actuellement deux expositions du CEEP : la châtaigneraie des Maures jusqu'au 10 janvier et les mares temporaires méditerranéennes du 10 janvier au 15 avril.

Conservatoire du patrimoine  
Tél : 04 94 43 08 57

### Expos à l'écomusée de la Crau

En janvier et février : "Pastoralisme", photographies de bergers par François Vachet.  
En mars et avril : "Audubon, oiseaux d'Amérique du nord".

CEEP - Ecomusée de la Crau  
Tél : 04 90 47 02 01  
Saint-Martin-de-Crau (13)  
entrée gratuite, tous les jours  
sauf le dimanche, de 9h à 12h et  
de 14h à 18h.

## Natura 2000 dans le Var

Le site du Val d'Argens avait été jusqu'à maintenant laissé de côté. Mais, en raison de son importance pour l'habitat des chauves-souris, l'Europe a demandé son intégration au réseau Natura 2000. Les 4 et 19 mai ont eu lieu deux réunions informelles organisées par les sous-préfectures de Draguignan et de Brignoles pour des échanges avec les élus concernés. Bilan : peu de modifications du périmètre demandées. La commune de Chateaufort a même sollicité une extension importante et deux tiers de la commune de Correns sont dans le site !

## Natura 2000 dans le Var, bis

Le CEEP a été désigné comme expert scientifique pour deux nouveaux sites Natura 2000, actuellement soumis à consultation : pour le site du Val d'Argens (enjeux chiroptères avec Dominique Rombaut) et la Colle du Rouet (enjeux ornithologiques et botaniques avec Antoine Catard). Sur ce dernier site, une étude de synthèse des données ornithologiques a d'ailleurs été commandée au CEEP. La conservation d'un tel ensemble est important d'autant que de grands projets d'urbanisme voient le jour sur la commune de Roquebrune-sur-Argens. Le CEEP et le Conservatoire Botanique de Porquerolles sont d'ailleurs intervenus pour porter à connaissance les richesses floristiques de ce secteur et en particulier les oueds à laurier rose, menacés par ces projets.

## Percnoptère en Crau

Akteur du programme LIFE pour le vautour percnoptère, le CEEP a mis en place trois charniers après des errements

liés aux réglementations sanitaires. Ces placettes sont alimentées par les éleveurs ovins de Crau. Le suivi par photographie automatique a permis d'observer la fréquentation du site par plusieurs percnoptères. Ce succès laisse espérer une probable recolonisation du massif des Alpilles, site de nidification ancien. D'autant que la Crau, grande terre d'élevage, saura subvenir durablement à l'alimentation des vautours.

La saison prochaine, 11 autres placettes seront aménagées.

## Tortue d'Hermann

Le plan de restauration national de la tortue d'Hermann, élaboré par Marc Cheylan au titre du CEEP était bloqué au Ministère chargé de la protection de la nature depuis près de 10 ans. Il est actuellement sous l'autorité de la DIREN PACA afin d'être réactivé, suite aux incendies de 2003 et probablement aussi grâce à la pression de diverses associations. Le CEEP doit prochainement déposer une ultime version mise à jour puis se positionnera comme coordinateur du plan de restauration. D'ores et déjà des diagnostics ont été effectués sur les sites majeurs afin de cibler les actions. Des contacts sont noués avec des propriétaires et des acteurs locaux comme l'ONF. Des partenariats se mettent en place avec des fondations motivées par notre démarche, en particulier Noé Conservation qui nous apporte son soutien technique, ses réseaux de communication et finance déjà une partie des actions.

## Tortue d'Hermann, bis

Dans le cadre du Plan Intercommunal de Défense et d'Aménagement de la Forêt contre les incendies, le CEEP

a négocié auprès de la Communauté d'Agglomération de Draguignan la prise en compte de la conservation des tortues d'Hermann dans leurs travaux, notamment à Callas. Il a été proposé le débroussaillage manuel des pare-feux en période hivernale en priorité et en cas de débroussaillage mécanique, l'interdiction de toucher au sol (pour éviter la destruction des pontes). Les pare-feux seront entretenus en priorité par les troupes.

## Vallons de Vioune et Joyeuse

4 des 5 propriétaires en convention avec le CEEP depuis plus de 10 ans sont favorables à la mise en Réserve Naturelle Régionale de leurs domaines. Le Conseil Régional se dit prêt à faire avancer ce projet. La conservation de nombreuses espèces remarquables, notamment reptiles et batraciens, mais aussi des oiseaux et des plantes, est concernée. Ces vallons s'inscrivent en totalité dans le site Natura 2000 de la Colle du Rouet et de Palaysan.

## Agrément d'Utilité Publique en attente

La fédération des Conservatoires demande toujours, depuis 1988, la reconnaissance de l'utilité publique des CREN. Un nouveau texte du Ministère chargé de la protection de la nature sème la confusion entre associations de protection de la nature et le secteur concurrentiel, sans reconnaître l'utilité publique des CREN ni assurer la pérennité du foncier acquis ! Affaire à suivre ...

## Aigle de Bonelli

La reproduction a été très mauvaise cette année 2005 : 14 aiglons seulement se sont envolés contre 22 l'année passée. Les conditions météorologiques très mauvaises en début de reproduction semblent expliquer cela.

Cependant 2 anciens sites ont été réoccupés : 1 dans le Gard et 1 dans les Pyrénées-Orientales. En région PACA, les 17 sites connus ont été contrôlés : 14 d'entre eux étaient occupés par des couples cantonnés, 1 était occupé par une femelle seule et 2 n'ont toujours pas été réoccupés depuis leurs abandons en 1999 et 2002.

Parmi les 14 couples cantonnés, 13 ont rechargé des aires et 10 ont pondu. 3 des couples ayant pondu n'ont pas eu d'éclosion mais aucun de ces échecs ne semble avoir une origine anthropique (cuvaison perturbée par la présence d'un 3<sup>ème</sup> adulte, effondrement d'une partie du toit de la cavité de l'aire en cours de reproduction, première tentative de nidification pour un jeune mâle dans sa 4<sup>ème</sup> année).

Parmi les 7 couples étant parvenus à éclosion, 2 ont échoué en

cours d'élevage des jeunes (causes de mortalité inconnues mais a priori pas de trichomonose). Les 5 couples restants ont mené à terme 7 aiglons. Tous ont été bagués. La taille moyenne des nichées a été de 1,4 jeunes (2x 2 et 3x 1 juv.).



Poussin bagué d'aigle de Bonelli dans son aire

## Inventaire écrevisses à pattes blanches

Toute information sur l'existence passée ou actuelle de cette espèce dans les cours d'eau du Centre-Var aiderait considérablement les recherches de Delphine dans un but d'études et de conservation. Transmettez vos observations à :

**Delphine Gambaiani**  
Association Souffleurs d'Ecume  
Tél : 04 94 69 44 93  
ou 06 16 97 56 33  
delphine.gambaiani@libertysurf.fr

## Enquête nationale Saga pedo

Cette enquête "inter-réseaux" à l'échelle de la Provence lancée en 2004 n'a obtenu que de rares témoignages, alors que l'espèce semble largement présente. Si vous possédez des données récentes vous pouvez les transmettre au site internet interactif :

<http://www.onem-france.org/saga/wakka.php?wiki=EnqueteSaga2005>



La magicienne dentelée

## Inventaire des mares de la région

**Crapaud à ventre jaune, crapaud à couteaux, tritons et cistude.**

Des changements rapides concernent actuellement les mares (dégradation, perte de leurs vocations agricoles traditionnelles, apparition de nouveaux usages comme les retenues liées au réseau routier). La connaissance est donc une étape indispensable à leur protection et valorisation.

Une démarche d'inventaire est peu à peu engagée sur diverses régions de France sous l'impulsion du pôle relais national "Mares et mouillères".

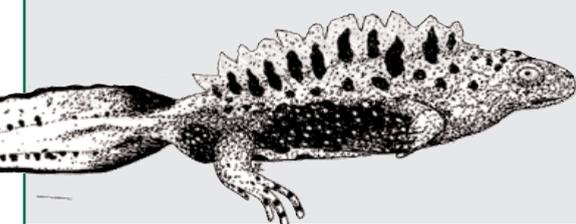
Toute personne intéressée par la démarche est invitée à participer. Les mares connues sont à recenser en priorité mais des prospections sur le terrain peuvent être réalisées. Les cartes IGN et divers contacts locaux (agriculteurs, forestiers, chasseurs, randonneurs, naturalistes, propriétaires, ...) sont à mobiliser dans ce cas.

Une fiche de saisie est disponible au :

**CEEP - Var , 1 place de la Convention, 83340 LE LUC**  
par mail :

[antoine.catard@libertysurf.fr](mailto:antoine.catard@libertysurf.fr)  
Tél : 04 94 50 38 39.

Une version informatique et des informations complémentaires sont disponibles sur le site du CEEP :  
[www.espaces-naturels-provence.com](http://www.espaces-naturels-provence.com)



Le triton crêté, habitant rare et recherché des mares

## Deux structures complémentaires qui oeuvrent pour un objectif commun : la conservation du patrimoine naturel provençal

Deux trentenaires issus de la prise de conscience écologique des années 70

**S**i aujourd'hui la nécessité de protection de la nature et les impératifs de conservation de la biodiversité peuvent apparaître comme des évidences, notamment auprès des jeunes générations, l'ensemble des outils juridiques et institutionnels sur lesquels ils reposent n'ont été développés en France que pendant les trente dernières années.

Quelques projets précurseurs avaient auparavant vu le jour sous l'impulsion d'associations dynamiques : la réserve des Sept-Iles (1912), la réserve de Camargue (1927) et le premier parc national en Vanoise (1963). Mais il faut attendre le 10 Juillet 1976, pour que l'ensemble de ces protections trouve un statut réglementaire avec la promulgation de la loi-cadre sur la protection de la Nature. Cette loi sera à l'origine d'une dynamique forte de création d'espaces naturels protégés et de programmes de conservation portés par l'état ou les collectivités, souvent sous l'impulsion du milieu associatif.

Un an, jour pour jour, avant le vote de cette loi fondamentale, le Parlement décidait sur proposition du Gouvernement de créer un organisme public destiné à assurer la protection définitive des espaces naturels remarquables situés en bord de mer et sur les rives des lacs et plan d'eau de plus de 1000 hectares ; ce fut la naissance du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, le 10 Juillet 1975.

Quelques mois plus tard, le 24 décembre 1975 des naturalistes provençaux créaient le Centre Régional d'Ornithologie Provençale, association qui deviendra plus tard le Conservatoire des Ecosystèmes de Provence, puis fusionnera avec le Conservatoire Régional des Espaces Naturels pour donner le Conservatoire-Etudes des Ecosystèmes de Provence, le CEEP actuel.

Depuis 20 ans, le CEEP et la Délégation Régionale du Conservatoire du Littoral travaillent en étroite collaboration avec un objectif commun : la protection des espaces naturels de la région P.A.C.A.

### Des statuts très différents, mais une même motivation

Alors que le CEEP est une association "Loi 1901", le Conservatoire du Littoral est un établissement public administratif sous tutelle du Ministère chargé de la protection de la nature. Il est constitué d'une

équipe réduite : une centaine de salariés répartis sur 12 délégations régionales dont la mission est l'acquisition des sites naturels littoraux. Le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL) assure sa responsabilité de propriétaire, mais confie la gestion de ses terrains à un partenaire (collectivité ou association).

Ce dispositif présente le double avantage de concentrer l'énergie de l'établissement sur les acquisitions (dans une lutte quotidienne avec les promoteurs du bétonnage des côtes et les spéculateurs fonciers) et de confier aux populations locales la gestion de leur patrimoine naturel.

Tout comme pour le CEEP, le Conseil d'Administration du Conservatoire du Littoral est l'organe de décision qui définit la politique de l'établissement et décide des programmes d'acquisition et c'est au Directeur que revient l'exécution des décisions ainsi que l'organisation et le fonctionnement général de la structure.

### Une volonté commune de privilégier des démarches partenariales et consensuelles

Le CELRL dispose de trois procédures pour acquérir un terrain : soit à l'amiable (dans la plupart des cas), soit par préemption, soit, de façon plus rare, par expropriation pour cause d'utilité publique. Une fois acquis, les terrains sont inaliénables et inconstructibles, ce qui garanti leur protection à long terme.

Sur chaque façade littorale, des Conseils de Rivage (9 au total) réunissent chaque année des élus régionaux et départementaux qui peuvent faire des propositions sur les projets locaux d'acquisition du CELRL, ainsi que sur les aménagements et la gestion des sites.

Au niveau de chaque site, cette démarche de concertation avec les élus et les représentants d'usagers se poursuit au travers des comités de gestion qui se réunissent annuellement pour faire le bilan de la gestion et discuter des projets de l'année suivante.

Ce souci de concertation avec les propriétaires, les usagers et les élus locaux est également une constance dans les actions du CEEP et un gage de réussite pour les projets de conservation.

## Des moyens et des secteurs d'interventions différents, mais des actions complémentaires et concertées

Alors que le CEEP peut intervenir sur l'ensemble de la région, le secteur d'intervention du Conservatoire du Littoral se limite à la zone côtière et aux abords des grands lacs.

Devant les capacités importantes d'acquisition du CELRL et le caractère inaliénable qui garanti la protection de ses propriétés, il est inopportun pour le CEEP d'acheter des espaces en zone littorale. En revanche, notre association intervient en parfaite complémentarité et en étroite concertation avec le CELRL. Le CEEP est aujourd'hui gestionnaire de plusieurs sites prestigieux du Conservatoire du Littoral en région P.A.C.A. et intervient sur de nombreux sites soit au travers d'études et de plan de gestion, soit au travers d'animations et d'actions de valorisation du patrimoine naturel.

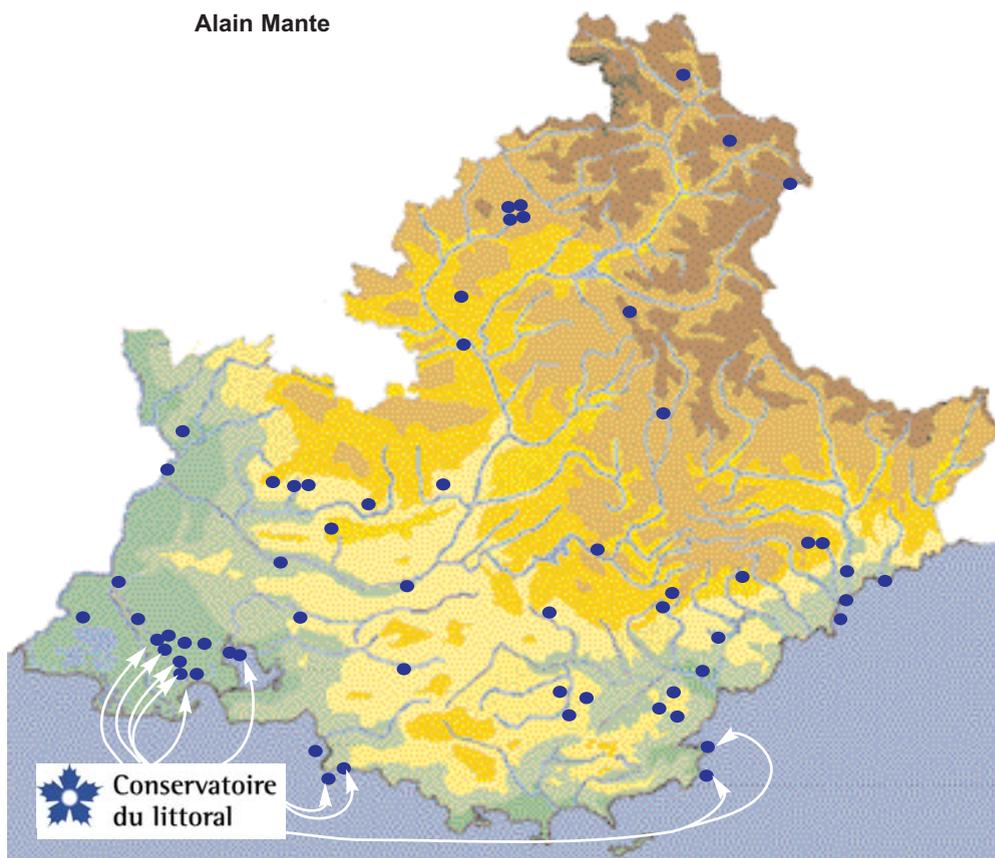
Après vingt ans de collaboration, le Conservatoire du Littoral et le CEEP ont acquis des expériences complémentaires dans la protection du littoral méditerranéen : le premier dans les procédures et les stratégies d'acquisitions, le second dans les méthodes de gestion. Aujourd'hui, ces savoirs-faire sont partagés avec d'autres acteurs de la conservation au travers d'expertises et de formations organisées dans plusieurs pays de Méditerranée, dans le cadre de missions de collaborations internationales.

Alain Mante



Conservatoire  
du littoral

Carte des sites gérés  
et acquis par le CEEP  
et propriétés du  
Conservatoire du Littoral  
gérées par le CEEP.



## Les Gardes du Littoral

Plusieurs salariés du CEEP, affectés à la gestion des sites du Conservatoire du Littoral sont dotés de pouvoir de police délégués par le Directeur du Conservatoire du Littoral et/ou le Ministère chargé de la Protection de la Nature : ce sont des Gardes du Littoral.

Ces agents de constatation peuvent dresser des procès verbaux accompagnés éventuellement de saisie de matériel ou de véhicules (pour les infractions les plus graves). Ils reçoivent pour cela une formation juridique spécifique et sont porteurs d'un uniforme réglementaire du Conservatoire du Littoral pour assurer leur mission.

Toutefois la gestion d'un site ne se résume pas à la surveillance : aménagements, nettoyage et entretien des installations et des sentiers, missions d'études et de suivi, information des usagers, ... Toutes ces actions sont réalisées en proportions variables en fonction des problématiques des sites. Au niveau national, près de 300 Gardes du Littoral gèrent les sites du Conservatoire du Littoral et sont porteurs des mêmes tenues, bien qu'étant salariés de structures diverses (collectivités, associations, syndicats mixtes, ...).

Raymond Viala, salarié du CEEP et Garde du Littoral aux caps Taillat et Camarat, est leur représentant national.

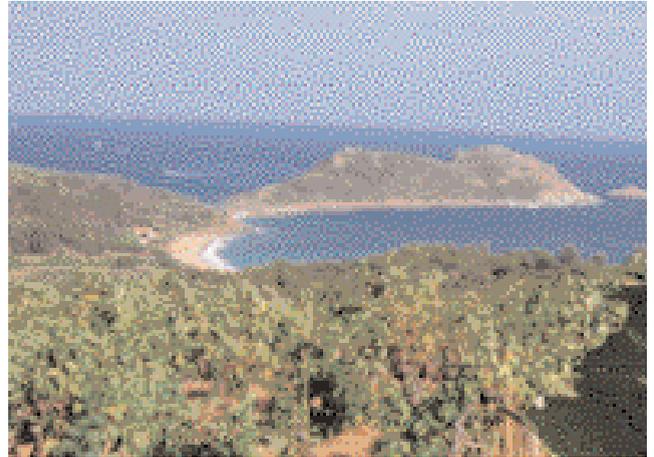
## Cap Taillat, l'histoire d'une reconquête

**L**e CEEP, au travers d'André Martinez, est depuis 1992 le gestionnaire du cap Taillat. Ce site exceptionnel, de par sa situation géographique (presqu'île de Saint-Tropez), est le réservoir d'une flore et faune remarquable (palmier nain, barbe de Jupiter, lis de mer, tortue d'Hermann, couleuvres d'Esculape, à échelons, verte et jaune, ...). Les débuts de la gestion furent laborieux : il fallut mettre fin à des habitudes trentenaires de camping sauvage, moto-cross, 4X4, feux, pillages des fonds marins, ... Mais les actions de police ont porté leurs fruits et ont permis de commencer une gestion.

### Génie écologique

Début 1993, l'agent du CEEP, entreprend un travail de lutte contre l'érosion, conjugué avec la mise en place d'une action de revégétalisation des zones hautement dégradées par 30 ans de folie humaine.

Une méthode simple, économique et efficace, basée sur la récupération de matériaux fournis par la mer et l'utilisation des forces et des éléments naturels du site : elle consiste à réaliser des fascines composées de troncs d'arbres rejetés par les flots marins. Ces troncs ont été arrachés sur les terres arables, par les flots des fleuves côtiers. Le séjour en mer et le drossage sur les côtes rocheuses ont nettoyé les arbres de leurs branches et écorces et l'eau de mer a chassé la sève de l'arbre et l'a remplacé par le sel.



Le cap Taillat vu depuis les vignobles

Cette action naturelle rend ce bois très résistant aux insectes xylophages et au pourrissement. Les troncs choisis pour la confection de fascines sont débités à la longueur voulue et fixés au sol par des piquets métalliques - l'arrière de la fascine est comblée par des feuilles de posidonie et recouvert de galets de plage. Les pluies d'automne et de printemps vont, par érosions, combler les fascines ; les plantes qui vivent autour laisseront tomber leurs graines qui seront déposées soit par gravité, soit par un élément naturel (vent, eau, ...), soit par un animal, et qui, par contamination, contribueront à la fixation du sol.



Le cap Taillat abrite une population de tortue d'Hermann. Ici, un individu juvénile, preuve de la reproduction de l'espèce sur le site

## Un flux de visiteurs très important

La gestion des flux de visiteurs est primordiale pour lutter contre l'érosion des sols et favoriser la re-végétalisation des zones dégradées. Cette action consiste à repérer les zones de passage les plus fréquentées, de les aménager (escaliers, passerelles, ...) et de fermer par des clôtures simples les passages les moins utilisés.

Il faut privilégier des axes les plus fréquentés pour deux raisons :

- les aménagements (barrières, clôtures, ...) les plus durables sont paradoxalement situés sur les secteurs les plus fréquentés (moins de dégradations observées) ;
- les aménagements seront là pour faciliter le passage des visiteurs et non pour les contraindre.

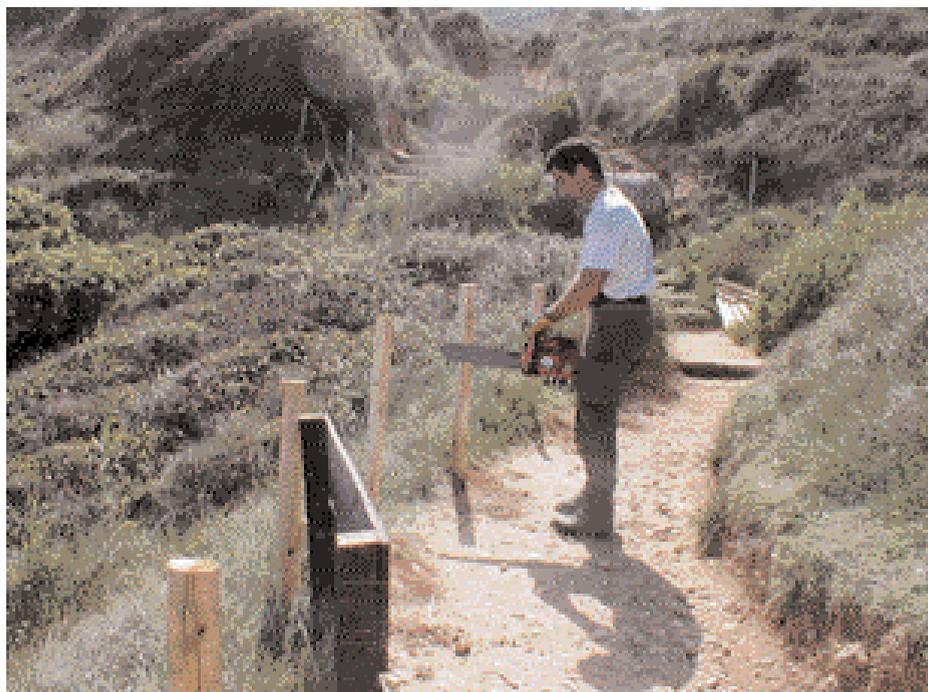
Le cheminement des visiteurs est matérialisé par la pose de piquets de bois reliés entre eux par du fil de fer. Cette technique est peu coûteuse et facile à mettre en place par un nombre réduit d'intervenants, de deux à trois personnes suffisent pour la pose de ces clôtures. Cette technique a été mise en place rapidement après la prise de gestion du site du Cap-Taillat par le CEEP.

Depuis 1992 le nombre de visiteurs augmente chaque année : d'une fréquentation de 100 000 visiteurs en 1995, nous sommes passés en 2005 à 300 000 visiteurs terrestres et 80 000 visiteurs marins. Malgré un début de surfréquentation humaine, la végétation reprend sur les zones dégradées par le camping sauvage des années antérieures (avant la prise de gestion du CEEP).

## Perspectives

La couverture végétale de l'ensemble du site est massive : il en résultera dans les prochaines années une fermeture du milieu, tant la dynamique de la végétation est grande ! Un nouveau choix de gestion devra donc être fait par le gestionnaire : laisser le milieu se refermer et risquer de voir disparaître des plantes spécifiques au milieu ouvert, ou entretenir ce milieu ouvert tel qu'il était durant la gestion pastorale et sylvicole du siècle dernier ?

André Martinez



Aménagement du sentier littoral pour la canalisation des visiteurs et la lutte contre l'érosion

## La protection des Archipels marseillais, fruit d'un partenariat exemplaire entre le CEEP, le Conservatoire du Littoral et les collectivités locales

**L**es avancées importantes des actions de conservation développées ces dernières années sur les Archipels marseillais de Riou et du Frioul sont une illustration intéressante de l'efficacité d'un travail mené en étroite collaboration entre le CEEP et le Conservatoire du Littoral et avec l'appui des collectivités locales qui financent la gestion : Conseil Régional PACA, Conseil Général des Bouches-du-Rhône et ville de Marseille. Ce partenariat, qui a permis de construire un projet important de conservation et de faire évoluer l'image d'un espace naturel autrefois menacé par l'urbanisation, vers un site naturel protégé aujourd'hui reconnu d'importance nationale et internationale pour les paysages, la flore et la faune qu'il abrite.

### Un peu d'histoire ...

Lorsque le Conservatoire du Littoral acquiert l'Archipel de Riou en 1992, la Ville de Marseille a servi d'intermédiaire entre le Conservatoire du Littoral et le Ministère de la Défense pour garantir la protection du site.

A cette époque, les îles souffraient encore de l'image populaire de "cailloux pelés grillés par le soleil et les embruns" et sur lesquels il était urgent de planter des



L'île de Riou et ses îlots

forêts "... comme à Port-Cros" ! Sans l'intervention du Conservatoire du Littoral, ce dernier archipel sauvage du littoral français aurait probablement été "aménagé" pour accueillir des masses de touristes.

### Mais il en a été autrement...

Une faune discrète et généralement nocturne, une flore rare et totalement desséchée en période estivale (période de forte fréquentation touristique) : autant de caractéristiques engendrant une méconnaissance des richesses des îles par le grand public.



Poussin de puffin cendré sur l'île de Riou

La plupart des habitués des îles ont ainsi longtemps ignoré la valeur du patrimoine naturel des îles.

Naturalistes et scientifiques ont cependant toujours souligné l'importance des richesses insulaires et le CEEP étudie depuis longtemps la faune et plus particulièrement les oiseaux marins qui occupent les îles. C'est donc en toute logique que le Conservatoire du Littoral s'est tourné vers notre association pour gérer l'Archipel de Riou dès 1993.

Au fil des années et des comités de gestion, outre les suivis scientifiques et les missions de surveillance, les actions de communication mises en oeuvre ont permis de faire évoluer la perception des îles par le public

marseillais vers une plus grande reconnaissance de leur patrimoine naturel.

A partir du travail réalisé sur Riou, un rapprochement avec la ville de Marseille a permis de développer sur le Frioul un projet de conservation et de valorisation du patrimoine naturel qui c'est concrétisé par la création du Parc Maritime des Îles du Frioul par la ville de Marseille en 2002.

Parallèlement à cette avancée, l'aboutissement du travail engagé sur Riou s'est traduit en 2003 par le classement en Réserve Naturelle Nationale de l'archipel.

## Riou et Frioul :

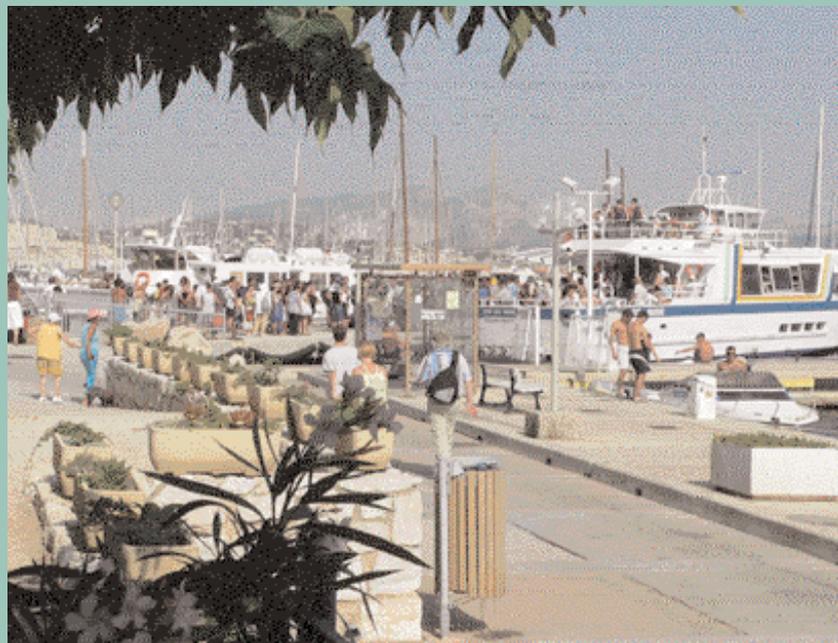
### deux archipels complémentaires pour la conservation et l'accueil du public

#### L'Archipel de Riou :

- sauvage, inhabité, et difficile d'accès ;
- 5 000 à 6 000 visiteurs par an en moyenne ;
- 100 à 200 bateaux au mouillage par jour en période estivale ;
- propriété du Conservatoire du Littoral et classé en Réserve Naturelle Nationale depuis 2003 ;
- de par sa situation géographique et les difficultés d'accès qu'il présente, l'Archipel de Riou ne se prête pas à accueil de groupe et d'activités pédagogiques de valorisation du milieu naturel.

#### L'Archipel du Frioul :

- village et port de plaisance ;
- relié au centre ville de Marseille par un service de navettes ;
- environ 500 000 visiteurs par an ;
- jusqu'à 650 bateaux au mouillage par jour en période estivale ;
- propriété de la Ville de Marseille et déclaré Parc Maritime des îles du Frioul en 2002 ;
- la sensibilisation des usagers et la mise en place d'un schéma d'organisation de la fréquentation pour canaliser les visiteurs en dehors des zones sensibles sont deux outils importants pour la gestion du site. De plus les aménagements liés à l'accueil du public font du Frioul un site idéal de découverte du patrimoine naturel des îles de Marseille.



## Un programme LIFE pour renforcer la gestion des îles et la communication

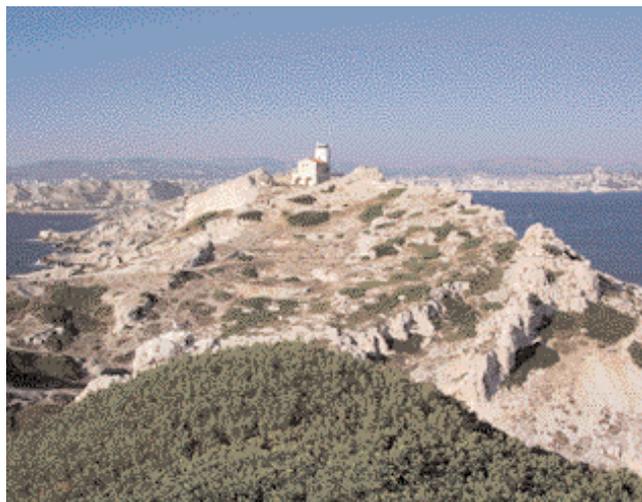
Le partenariat fort mis en place entre le CEEP et le Conservatoire du Littoral, associé aux collectivités locales, a permis de garantir une pérennisation des financements pour la gestion des îles et d'élaborer un projet de conservation plus ambitieux.

Le CEEP, associé au Centre d'Etudes Biologiques de Chizé et à l'association Alpes de Lumière, a ainsi sollicité et obtenu, auprès de la Commission Européenne, des financements spécifiques pour la mise en oeuvre d'un programme européen LIFE Nature intitulé "Conservation des populations d'oiseaux marins des îles de Marseille".

Planifié sur 5 ans (2003-2007), ce programme est soutenu et financé par l'Union Européenne, le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et les partenaires locaux de la gestion des îles : Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, Conseil Général des Bouches-du-Rhône, et Ville de Marseille.

Après deux ans d'existence, de nombreuses actions de gestion et de suivi ont été mises en oeuvre et les premiers résultats sont encourageants.

De plus, les outils de communication développés dans le cadre du programme complètent et amplifient les actions d'information et de sensibilisation du public marseillais.

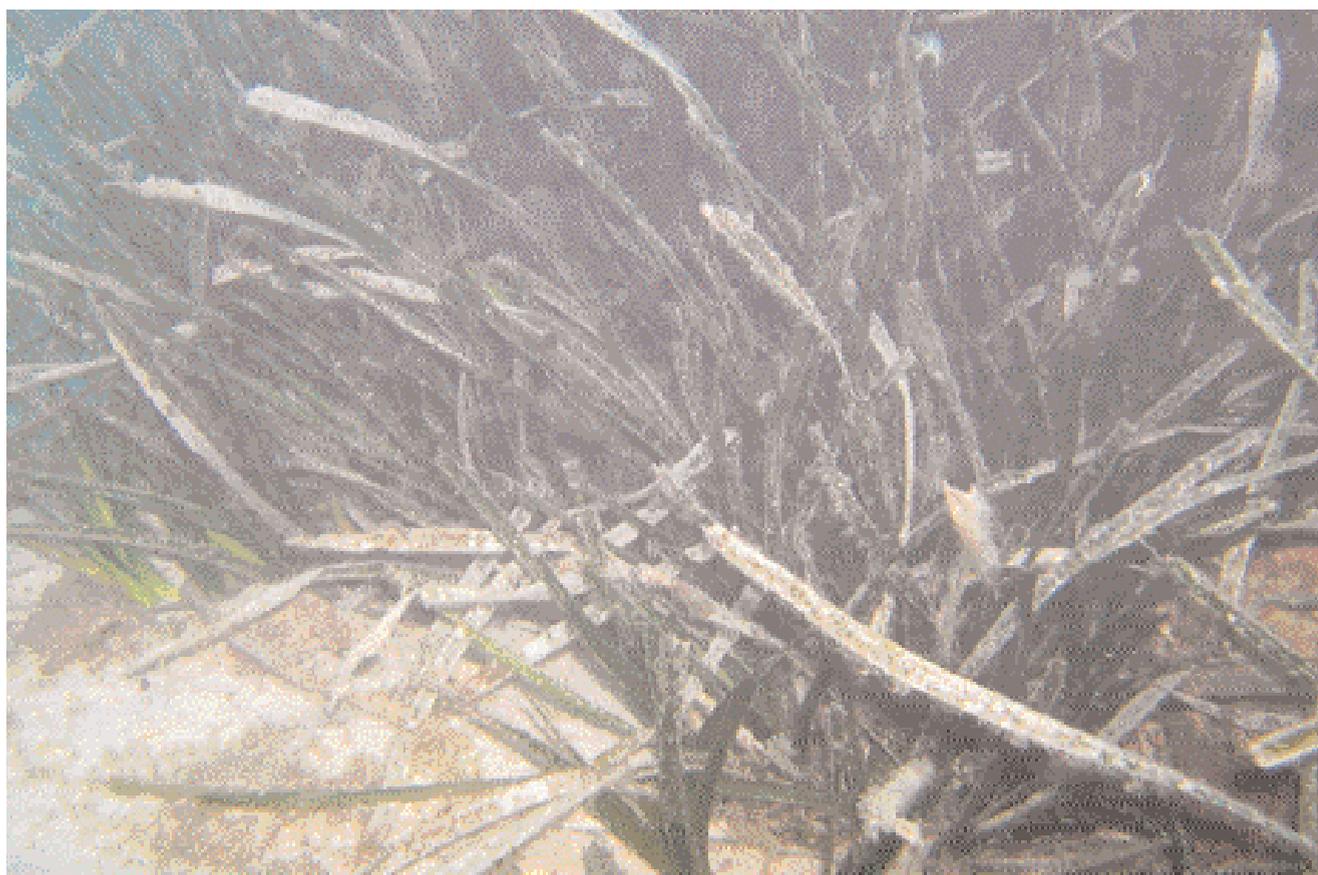


Au sommet de l'île du Frioul, le sémaphore

Aujourd'hui, la construction de la protection des îles se poursuit :

- Sur terre avec l'engagement de négociations entre le Conservatoire du Littoral et la ville de Marseille pour la rétrocession de l'espace naturel de l'Archipel du Frioul ;
- Mais également en mer avec la mise en place dans le cadre du projet Natura 2000 sur le Frioul d'action de gestion concertées avec les usagers, visant à assurer la protection des fonds marins.

Alain Mante et Jennifer Dabat



Herbier à posidonie, plante sous-marine, garante de la vie en Méditerranée

## La Muraille de Chine, enjeu de protection d'une espèce menacée en zone périurbaine

**L**a Muraille de Chine se situe dans le quartier de Vaufrèges (9<sup>ème</sup> arrondissement), en périphérie immédiate de la zone urbaine de Marseille. D'une superficie d'environ 168 hectares, la propriété du Conservatoire du Littoral s'étend au nord jusqu'au Mont Saint-Cyr et au Mont Carpiagne. Ce site présente un cas particulier de procédure d'acquisition ; il appartenait autrefois à une Société Civile Immobilière qui a dû le céder à l'État en règlement d'impôts et de dettes. Il a ensuite été affecté au Conservatoire du Littoral du fait de sa situation et de la richesse de son patrimoine naturel. Acquis en décembre 1997, sa gestion a été confiée au CEEP en 1998.

Situé dans le secteur nord-ouest du site classé des Calanques, avec une altitude comprise entre 160 et 570 m d'altitude, le site présente deux biotopes bien distincts :

- Une zone de garrigue couvre la plupart des 168 hectares. Cette garrigue se compose essentiellement d'arceuthobium, de bruyère, de romarin et de chêne kermès donnant un couvert végétal peu élevé mais continu. L'incendie qui a eu lieu le 21 août 1990 a complètement éliminé les arbres (pins d'Alep et chênes verts) qui couvraient autrefois le vallon de la Louve.
- D'autre part, surplombant le vallon de la Louve et se prolongeant jusqu'au vallon du Cerisier, d'imposantes falaises constituées de calcaire marneux et de dolomies dominent le site. Ces hautes falaises, qui épousent les contours du relief, ont valu à l'endroit le nom de "Muraille de Chine".



**La lavatère maritime, plante protégée**

L'intérêt biologique majeur du site est la présence du seul couple nicheur d'aigle de Bonelli du Massif des Calanques. Au niveau botanique, 202 espèces ont été recensées dont 5 sont protégées comme la rare "herbe à Gouffé" qui fleurit dans les éboulis et le lavatère maritime qui occupe les replats des falaises.

Outre la protection foncière qu'offre le Conservatoire du Littoral, ce site bénéficie de deux mesures de protection supplémentaires :

- il est inclus dans le Site Classé des Calanques ;
- un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (A.P.B.) est mis en place autour de la zone de falaise depuis mars 1998 sur 48,8 ha. Il est motivé par la présence du couple d'aigle de Bonelli.



**L'aigle de Bonelli, espèce fortement menacée, est l'enjeu majeur de la protection du site de la Muraille de Chine.**



**Ci-contre, l'équipe de baguage du CEEP avec un aiglon né sur le site.**

De plus, une procédure de classement du site en Zone de Protection Spéciale au titre de la Directive "Oiseaux" est actuellement en cours.

## Un site longtemps menacé par l'urbanisation, les dépôts de gravats et d'ordures et les squats

Avant son acquisition par le Conservatoire du Littoral, la partie basse du site a longtemps été considérée comme un simple terrain vague et utilisée de fait comme lieu de dépôt de gravats et déchets en tout genre. Par ailleurs, du fait de sa proximité avec l'agglomération marseillaise, ce secteur a été l'objet de diverses nuisances durant de nombreuses années : prostitution, squat, dégradations et vols y étaient monnaie courante.

Paradoxalement, la falaise et le couple d'aigle de Bonelli qu'elle abrite ont toujours bénéficié d'une relative tranquillité. Ce secteur est en effet trop proche de la ville pour attirer la foule de randonneurs qui préfèrent "se perdre" au coeur du massif des Calanques. De plus, les pratiques de l'escalade et de la chasse sont interdites depuis 1998.

Les travaux entrepris depuis l'acquisition du site par le Conservatoire du Littoral en 1997 ont permis de réduire considérablement les nuisances grâce, entre autres, à la pose d'une barrière à l'entrée du site, la suppression du squat, l'évacuation des déchets et la pose d'une barrière clôturant la partie basse du site.

Les objectifs de la gestion pour le site de la Muraille de Chine sont doubles :

- assurer la conservation du patrimoine naturel et historique du site ;
- développer un projet de valorisation pédagogique, axé sur la découverte de la garrigue et l'apiculture.

## Une vocation pédagogique

Un projet de centre pédagogique a été élaboré sur la partie basse du site de la Muraille de Chine. La richesse et la diversité de son patrimoine biologique et historique, sa situation péri-urbaine, ainsi que la présence de deux bâtiments (un pigeonnier et une bâtisse) constituent autant d'atouts qui permettent d'envisager le développement d'activités pédagogiques à destination d'un public scolaire.



Plantation des arbres du verger pédagogique

Sur un espace de 1,2 hectares, un rucher pédagogique ainsi qu'un sentier de découverte sont en cours d'aménagement. Ce dernier permettra de traverser différents milieux et d'aborder plusieurs thèmes relatifs à la garrigue méditerranéenne et aux différents usages qu'en a fait l'homme au cours du temps.

Les travaux d'aménagement ont débuté en 2002 avec le défrichage du site et la plantation d'une cinquantaine d'arbres fruitiers de variétés locales et anciennes avec l'aide de bénévoles. Pour l'entretien et l'aménagement du sentier, un partenariat a été engagé avec le Lycée Professionnel Agricole de l'Aménagement Paysager de Marseilleveyre. Ce projet constitue en effet un cas d'école pour l'étude et la mise en pratique des enseignements dispensés des classes de 1<sup>ère</sup> aux bacs professionnels. Les élèves interviendront sur le terrain pour réaliser les travaux d'aménagement et d'entretien du site (débroussaillage, entretien des arbres, mise en place d'un système d'irrigation, ...) et ils seront amenés à réfléchir sur l'analyse des éléments d'interprétation du site avec leurs enseignants.

Préalablement à la finalisation du projet de création du centre pédagogique, une étude d'architecte a été réalisée sur les bâtiments en 2004, dans le cadre d'un projet de restauration et d'aménagement des bâtiments. Il est prévu, à terme, que la bâtisse accueille les classes en visite et que le pigeonnier héberge les bureaux et l'atelier technique de l'équipe de gestion.

Arnaud Guigny

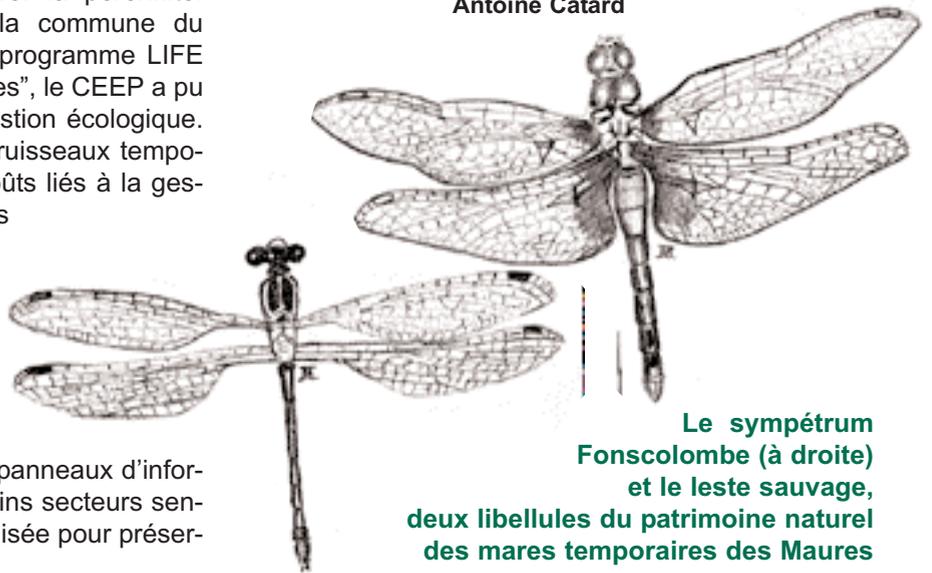
## Plaine des Maures

### Gestion conservatoire des mares temporaires

**L**e CEEP et le collectif d'associations de la plaine des Maures sont à l'origine de la protection de ce secteur prestigieux, probablement l'un des plus riches en matière de biodiversité du bassin méditerranéen. L'une des actions les plus marquantes sur ce territoire fut l'acquisition de près de 900 hectares au coeur de la plaine en 1996 par le Conservatoire du Littoral, à la demande du Ministère de l'Environnement, pour en assurer la pérennité. Aujourd'hui le site est géré par la commune du Cannet-des-Maures. Au travers du programme LIFE "Mares temporaires méditerranéennes", le CEEP a pu y initier les premières actions de gestion écologique. Outre les inventaires des mares et ruisseaux temporaires, le CEEP a financé des surcoûts liés à la gestion DFCI (Défense des Forêts Contre les Incendies). Surcoûts dus à un débroussaillage manuel et non mécanique qui est aujourd'hui rentré dans les moeurs pour les zones à ruisseaux. Des études, suivis et tests de gestion ont été conduits avec la Station Biologique de la Tour du Valat. Des panneaux d'information y ont été disposés. Sur certains secteurs sensibles, une mise en défens a été réalisée pour prés-

ver la végétation des véhicules. Une opération pilote a été conduite au travers de la restauration de la mare de la Peguière, dans l'espoir de retrouver des plantes rares disparues suite à l'atterrissement de la dépression. Le CEEP souhaite poursuivre ses actions de suivi naturaliste et d'aide à la gestion des milieux en renforçant son partenariat auprès de la commune et du Conservatoire du Littoral.

Antoine Catard



Le sympétrum Fonscolombe (à droite) et le leste sauvage, deux libellules du patrimoine naturel des mares temporaires des Maures

1



## Plaine de la Crau

### Acquisitions complémentaires pour la Réserve

**L**a Crau est depuis longtemps un site phare du CEEP. Cette plaine abrite un milieu unique, le "coussoul", vaste steppe semi-aride façonnée par deux millénaires de pastoralisme ovin. La Crau concentre l'essentiel des effectifs nationaux d'oiseaux comme le faucon crécerellette ou l'alouette calandre, et la seule population française de ganga cata. D'autres espèces à fort intérêt patrimonial sont présents en fortes densités, comme l'outarde canepetière (40% des effectifs français), l'oedicnème criard, le rollet d'Europe, ... On y trouve aussi deux arthropodes endémiques, le criquet de Crau et l'acméodère de l'onopordon.

Malheureusement, ce joyau de biodiversité a toujours été considéré comme un espace hostile et stérile par les populations et les pouvoirs publics. C'est un espace à conquérir, à mettre en valeur, qui a subi au cours des dernières décennies les assauts conjoints de l'industrie, des infrastructures, de l'agriculture intensive, de l'urbanisation. Aujourd'hui, plus de 75% des surfaces de coussouls ont disparu. Il en reste à peine 10 mille hectares.

La protection d'une tel espace ne va pas de soi. Comment en effet préserver d'aussi grandes surfaces, objets de tant de spéculations ? Comment



Couple de gangas cata dans les coussouls de Crau

"protéger" un milieu qui est avant tout l'outil de travail de dizaines d'éleveurs et dont la gestion repose sur le pâturage de 40 000 brebis ?

Le CEEP, avec les seuls outils d'un Conservatoire d'Espaces Naturels, devait donc faire face à plusieurs problèmes. Il fallut tout d'abord s'assurer du soutien actif des acteurs locaux, en particulier des éleveurs sans qui la préservation du coussoul n'est qu'un vain mot. Après une opposition frontale dans les années 1980, le CEEP et le monde de l'élevage ont progressivement abouti à la reconnaissance d'un objectif commun : maintenir les activités agricoles extensives garantes de la préservation des espaces naturels. Des projets communs se mirent en place au cours des années 1990, notamment au travers du programme européen d'Actions Communautaires pour l'Environnement (ACE) "Crau Sèche", des mesures agri-environnementales et du Document d'Objectifs Natura 2000. En septembre 2004, cette collaboration a débouché sur la nomination du CEEP et de la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône comme co-gestionnaires de la Réserve Naturelle Nationale des Coussouls de Crau (7411 ha), créée en 2001.

Toutefois cette entente entre naturalistes et éleveurs ne permettait pas de garantir la stabilité foncière des coussouls, la majorité des surfaces étant détenues par de grands propriétaires. Dans les années 1980, les perspectives de mise en valeur par l'arboriculture intensive conduisirent à la vente et à la mise en culture de milliers d'hectares de coussoul. La



Brebis et chien de troupeau en Crau



### Les Costières de Crau : du coussoul à la yeuseraie

Compagnie Agricole de la Crau, le plus gros propriétaire, entreprit de vendre la totalité de ses terres, soit 30% de l'ensemble des coussouls. Pour un éleveur, ou pour un Conservatoire Régional comme le CEEP, ces immenses propriétés (souvent plusieurs centaines d'hectares) étaient inaccessibles, d'autant que la spéculation foncière fit tripler le prix des terrains en moins de 15 ans. Dans ce contexte, l'intervention d'une structure telle que le Conservatoire du Littoral fut décisive. Entre l'achat du terrain de Négreiron en 1992 et ceux du Coucou et de Cabane Rouge en 2004, le CELRL (Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres) a acquis plus de 1 000 ha en Crau, soit les 2/3 des coussouls d'Arles, seule commune de Crau entrant dans le domaine de préemption du CELRL. Ces acquisitions ont été facilitées par la mise en place de l'ACE "Crau Sèche", qui permet de cofinancer l'achat de près de 3 000 ha de coussouls. D'autres acteurs fonciers ont acquis des terrains dans le cadre de ce programme : le CEEP bien sûr (470 ha acquis depuis 1987), quelques propriétaires privés, et surtout le Conseil Général des Bouches-du-Rhône (CG13). L'action de ce dernier a été déterminante, par l'acquisition de surfaces considérables en dehors du périmètre de préemption du CELRL : le CG13 possède aujourd'hui 1 900 ha de coussouls en

Réserve Naturelle à Saint-Martin de Crau et Fos-sur-Mer.



### Signalétique du Conservatoire du Littoral

Après de nombreuses années de vicissitudes, une grande partie du patrimoine naturel de la Crau a donc pu être protégée grâce à la collaboration et à la complémentarité entre l'ensemble des acteurs. Le monde de l'élevage a relevé le défi de pérenniser le pastoralisme extensif indispensable à la préservation de la faune et de son habitat, malgré les difficultés que connaît la profession. Le Conservatoire du Littoral et le Conseil Général ont su se mobiliser pour garantir la stabilisation foncière de grandes surfaces de coussoul, et pour en assurer une gestion adéquate via la location des herbages aux éleveurs. Le CEEP, qui se bat depuis 30 ans pour faire reconnaître l'intérêt écologique de la Crau et la faire protéger, assure la gestion écologique des terrains, leur suivi, et élabore actuellement le plan de gestion de la Réserve Naturelle des Coussouls de Crau avec l'aide de la Chambre d'Agriculture.

Tout ne s'arrête malheureusement pas là. La Réserve Naturelle ne couvre que 70% des coussouls, le restant n'étant toujours pas à l'abri d'une mise en culture. L'ensemble des acteurs doit donc rester mobilisé pour veiller à la stabilisation foncière des 3 000 ha de coussouls hors Réserve Naturelle. Ce message, porté par le CEEP depuis de nombreuses années, connaît aujourd'hui une avancée décisive avec l'extension du périmètre de préemption du CELRL à l'ensemble des cantons littoraux et avec un projet d'extension du périmètre de préemption du CG13. Gageons que ces efforts communs aboutiront à la préservation de l'ensemble des coussouls de la Crau.

Axel Wolff



La bergerie de Cabane Rouge acquise en 2004 par le Conservatoire du Littoral

## Petite Camargue de l'étang de Berre Partenariats et conservation précaire

**V**aste zone humide sur la rive nord de l'étang de Berre, la propriété du Conservatoire du littoral (depuis 1999) abrite un grand nombre d'oiseaux d'eau (206 espèces recensées) dont certains remarquables (lusciniolle à moustaches, busard des roseaux, ...). C'est là que se jette la rivière la Touloubre, qui abrite notamment la blennie fluviatile, poisson d'eau douce rare et protégé. Le site est riche d'une mosaïque de milieux (roselière, ripisylve, marais à marisques, prairies humides). Les inventaires et suivis mettent à jour une belle diversité d'odonates (31 espèces) et quelques plantes rares.

Le plan de gestion (2001-2006) vise au maintien de la biodiversité, à la coordination de la gestion avec les milieux voisins et à l'accueil du public.

Afin de pouvoir agir sur la zone humide communale en rive droite de la Touloubre, une convention de gestion est établie pour 5 ans pour 15 hectares de sansouïre, lagune et roselière. Barrières et chicanes sont mises en place pour limiter la pénétration des véhicules sur ce secteur très fréquenté. La fermeture du cordon littoral aux piétons pendant la nidification des sternes naines est abandonnée au profit d'une plate-forme de nidification dans la lagune.

L'éleveur ovin en rive droite de la Touloubre est conventionné avec le Conservatoire du Littoral. Le pastoralisme assure l'entretien des prairies et du sous-bois de la ripisylve. En 2004 et 2005, avec le soutien financier du service agriculture du Conseil régional et le Conservatoire du Littoral, un puits est foré et un tunnel d'élevage est installé pour assurer des conditions de travail moins pénibles à l'éleveur. Les prairies jouxtent les lotissements de Saint-Chamas et assurent un espace tampon utile avec les zones humides.

Suite à la demande et au refus de mise en réserve de chasse à la DDAF, le Conservatoire du Littoral passe une convention avec la société de chasse de Saint-Chamas en 2003. La concertation permet de mettre en réserve une partie de la ripisylve et des prés, de suivre les activités de chasse (pression, prélèvement du gibier) et de faire valoir certains intérêts patrimoniaux. En 2004 la société de chasse



Vue sur la roselière du site

procède au broyage d'une partie de roselière hors d'eau. Mais la chasse de nuit (exception à la législation française) depuis les huttes louées au Domaine Public Littoral n'est pas concernée.

Le sentier de l'étang de Berre mené par le Groupement d'Intérêt Public de l'étang de Berre longe le site de la Petite Camargue. Un panneau de présentation du patrimoine naturel est prévu et attend une part des financements du Conservatoire du Littoral. Le syndicat de tourisme réalise une plaquette de présentation du site.

### La vigilance est de mise

Malgré ces concertations fructueuses, le site de la Petite Camargue garde un statut précaire de conservation. En effet, l'agriculteur présent en rive gauche de la Touloubre refuse depuis l'acquisition tout type de concertation et reste sourd aux demandes du CEEP comme du Conservatoire du Littoral. Ces activités sont directement dommageables au patrimoine naturel du site (coupe d'arbres, surcreusement des drains, labour des pâtures, ...) ainsi qu'à l'ouverture du site au public. Procès-verbaux, concertations en mairie et sur le site avec le directeur du CEEP et le représentant du CELRL n'y changent rien.

En 2004 un éleveur bovin signe une convention pour pâturer la roselière et ainsi entretenir les ouvertures dans le marais favorables à l'avifaune. Cette activité nécessaire au maintien de la biodiversité est hélas compromise par la fragilité de l'exploitation de l'éleveur.

Le surcreusement des drains fait aujourd'hui craindre un appauvrissement de la biodiversité du marais. L'hostilité ouverte de l'agriculteur empêche toute ouverture au public et limite la fréquentation à la sansouïre et à la lagune, zones les plus sujettes au dérangement.

Les différents partenariats engagés (élevage, chasse, propriétaire privé, commune de Saint-Chamas) permettent une gestion concertée de la zone humide et pourraient augurer une conservation et une valorisation prometteuses du site. L'hostilité de l'agriculteur est une menace permanente pour le patrimoine naturel et limite tout effort de conservation à un résultat incertain.



Sansouïre et lagune aux Palous

## Un partenariat et un savoir-faire qui s'exportent en Méditerranée !

### La mission "Méditerranée" du Conservatoire du Littoral

**E**n 1994, à la demande du Ministre de l'environnement, le Conservatoire du Littoral (CELRL) créait la mission "Méditerranée" avec l'objectif de mettre à la disposition des pays méditerranéens l'expérience acquise en France en matière de structuration institutionnelle et de gestion des espaces côtiers. Parmi les zones les plus riches du monde en matière de biodiversité et en tant que première destination touristique mondiale, la Méditerranée est soumise à de fortes pressions. Dans cet espace commun qui baigne les côtes de 22 pays, le Conservatoire du Littoral s'est donné pour mission de coopérer prioritairement avec les pays dans lesquels la ressource spatiale est encore importante mais fortement convoitée.

Une première action de coopération a été engagée avec la Tunisie et a abouti en 1995 à la création dans ce pays de l'Agence pour la Protection et l'Aménagement du Littoral (APAL), première structure méditerranéenne s'inspirant du Conservatoire du Littoral. Avec l'aide du Ministère des Affaires Etrangères et du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, de nombreuses autres actions bilatérales ont ensuite été menées avec de nombreux pays du bord de la Méditerranée, dont l'Algérie, la Croatie, la Libye, Malte ou encore la Turquie. Plus récemment, cette coopération a abouti en Algérie à la création d'un commissariat du Littoral Algérien en 2004.

Dans les prochaines années, outre les coopérations déjà engagées, il sera nécessaire de pouvoir répondre à une montée en puissance des interventions du CELRL dans les pays qui ont instauré récemment, comme l'Algérie et le Maroc, de nouvelles structures consacrées à la protection du littoral.



Formation d'agents de terrain par le CEEP

Que ce soit directement de la part des Etats ou par le biais des Ambassades, le CELRL est très fréquemment contacté pour organiser des formations et accueillir des délégations en France ou pour réaliser des formations, expertises, ateliers ou séminaires "clés en mains" à l'étranger (formation d'agents de terrains, sensibilisation d'élus, ...). L'expérience des gardes du Littoral (parmi lesquels certains salariés du CEEP.), est alors sollicitée lors de missions de formation ou d'expertise.

**C'est ainsi que depuis 2002, deux salariés du CEEP, André Martinez (gestionnaire des sites des caps Camarat et Taillat) et Alain Mante (conservateur de la Réserve Naturelle de l'Archipel de Riou) collaborent respectivement pour la gestion de sites littoraux et de sites insulaires avec le CELRL mission "Méditerranée" sur des projets de conservation en Afrique du nord.**

### Le CEEP au Maroc

André Martinez intervient régulièrement au Maroc depuis 3 ans sur différentes missions. Des missions de formation :

- 2003, formation au métier de garde du littoral et de gestionnaire d'espace naturel, auprès de 40 personnes avec réalisation d'exercices sur le terrain, et de mise en situation de réhabilitation de zones érodées, présentation d'un document de projection sur le métier de garde gestionnaire d'espaces naturels, avec option sur les sites forestiers côtiers ;
- 2005, formation des gardes recrutés sur la zone naturelle de la Moulouya (futur Parc National).

Plusieurs missions d'expertise en 2004 consistant en des propositions d'aménagements pour l'accueil du public et la lutte contre l'érosion côtière de sites naturels au Maroc :

- sur le site du mont Gourougou : mise en défens de zones forestières et à création de cheminements sur sols stabilisés pour lutter contre l'érosion des sols ;
- sur le site de l'embouchure de la Moulouya : propositions d'aménagement d'un parcours ornithologique avec la réalisation d'un observatoire, d'un mirador d'observation, de passerelles, d'un platelage, d'un mur d'observation, aménagements de protections des berges pour lutter contre les crues.

Les aménagements proposés sur ces deux sites sont à ce jour en cours de réalisation dans le cadre du programme MedWetCoast (programme des Nations Unies pour la préservation des zones humides de Méditerranée).

Sur le site de la lagune de Nador :

- réduction d'une piste avec reconstitution des dunes grises, création de deux observatoires et mise en défens de zones pré-forestières et forestières (dunes grises, dunes noires, zones à salicornes) ;
- maison d'accueil pour randonneurs sur le site du cap des Trois Fourches.

## Le CEEP en Algérie

Concernant plus particulièrement l'Algérie, le Ministère de l'Environnement, créé en 2000, a, dès son origine, fait appel au Conservatoire du Littoral pour l'accompagner dans la mise en place d'une politique de préservation de ses côtes. Sur la base de la "loi littoral" algérienne, un Commissariat National du Littoral (CNL) a ainsi été créé en 2004. Un dossier, visant au développement de cette nouvelle structure, déposé par le Conservatoire du Littoral, a reçu un avis « très favorable » et une aide de la part du Fonds Français pour l'Environnement Mondial qui permettra le développement institutionnel du Commissariat National du Littoral Algérien et la préservation de deux sites pilotes (Tipasa et la Réserve Naturelle des îles Habibas).

André Martinez est intervenu dans le cadre de cette coopération Franco-algérienne.

Missionné comme expert et formateur contre l'érosion côtière de sites naturels en Algérie, il a réalisé des formations en salle sur le métier de garde gestionnaire et sur un chantier école sur le site de l'anse de Kouali sur la Commune de Tipasa consistant dans la pose d'un escalier, et de clôtures pour la mise en défens de zones sensibles.

Les destinataires de cette formation d'une semaine qui a concerné 30 personnes étaient des ingénieurs, des élus et des gestionnaires d'espaces littoraux des 14 wilayas côtières d'Algérie.

Il a également réalisé un diaporama sur la restauration des bâtiments d'une ancienne école de Ouzakou sur la commune de Tipasa.

Alain Mante, quant à lui, est intervenu au cours de deux missions d'expertise dans le projet de création de la Réserve Naturelle des îles Habibas.

L'archipel des îles Habibas regroupe deux îles et quelques îlots situés au large du littoral oranais. L'ensemble couvre une superficie d'une quarantaine d'hectares et abritent un patrimoine naturel marin et terrestre qui compte parmi les plus riches des îles de Méditerranée : la flore comprend plusieurs espèces endémiques à l'archipel et au littoral oranais, la faune terrestre est riche d'espèces menacées (cormoran huppé, faucon d'Eléonore, goéland d'Audouin, puffin cendré, ...) et le milieu marin abrite un patrimoine remarquablement bien préservé.

Une première mission d'expertise en 2004 a permis de compléter les inventaires et notamment d'évaluer la



**André Martinez à la lagune de Korba**

population de puffin cendré à près de 500 couples nicheurs, ce qui en fait le site le plus important d'Algérie pour cette espèce.

Une seconde mission effectuée en 2005, avait pour objectif d'établir les protocoles de suivi à mettre en oeuvre dans le cadre de la gestion du site et de former les futurs gardes et les personnels du Commissariat du Littoral algérien.

Entre ces missions, plusieurs visites d'élus, de techniciens et d'ingénieurs algériens ont eu lieu sur les îles de Marseille.

Ce projet d'accompagnement de mise en place de la gestion de la Réserve Naturelle marine et terrestre des îles Habibas, ainsi que des échanges entre l'Algérie et les îles de Marseille, devraient se poursuivre dans les prochaines années.

## Le CEEP en Tunisie

Depuis 2002, André Martinez a réalisé cinq missions en Tunisie.

Des missions de formations :

- 2002, formation au métier de garde du littoral et de gestionnaire d'espace naturel pour 30 personnes comprenant des Forestiers Marocains (ONF), des Agents de l'APAL (Agence Pour l'Aménagement du Littoral) avec exercice sur le terrain par la mise en situation de gestion de zones érodées ;
- 2003, présentation du métier de garde du littoral et de gestionnaire d'espace naturel pour des élus et techniciens des collectivités locales.

Des missions d'expertise réalisées en 2005 :

- sur la commune de Takesla, site de Port aux Princes, pour faire des propositions d'aménagement pour l'accueil du public et la lutte contre l'érosion côtière du site ;
- sur la commune de Tazerka, pour faire des propositions d'aménagement pour l'accueil du public, ainsi qu'un sentier ornithologique sur la lagune ;
- courant septembre 2005, organisation et encadrement d'un chantier école sur la zone naturelle de la lagune de Tazerka.

**Alain Mante et André Martinez**

OPIE Provence -  
Alpes du sud  
Office Pour les  
Insectes et leur  
Environnement



**Siège administratif :**  
Muséum d'Histoire  
Naturelle  
Boulevard Longchamp  
13001 Marseille

**Bureau :**  
Président :  
André Chauliac  
Vice-Président  
d'Honneur :  
Louis Bigot  
Trésorier :  
Thierry Varenne  
Secrétaire :  
Michel Papazian

**Conseil  
d'Administration :**  
Jean-Michel Berenger,  
Patrick Bonneau,  
André Chauliac,  
Henri Descimon,  
Claude Favet,  
Gilles Laplanche,  
François Luault,  
Michèle Lemonnier,  
Annie Malausa,  
Jean-Claude Malausa,  
Gabriel Neve,  
Michel Papazian,  
Thierry Varenne,  
Jean-Pierre Vesco.

L'OPIE est une  
association qui  
regroupe les  
amateurs d'insectes  
et dont la vocation  
est de développer  
des **études  
entomologiques.**  
L'association, dont  
l'antenne nationale  
est située à  
Guyancourt (78),  
est agréée par le  
Ministère de  
l'Environnement et  
membre de l'Alliance  
Mondiale Pour la  
Nature (IUCN).

La copie et la diffusion des  
articles sont vivement  
recommandées sous  
réserve de citation des  
auteurs et de la revue.

## Les partenaires du CEEP

Toutes les actions du CEEP sont rendues possible grâce au soutien du Public et grâce à nos différents partenaires avec qui nous œuvrons pour la préservation du patrimoine naturel provençal :

### Les collectivités locales

Conseil Régional PACA  
Agence Régionale Pour l'Environnement,  
Conseils Généraux des Hautes-Alpes, des Alpes de Haute-  
Provence, Bouches-du-Rhône, du Var,  
du Vaucluse, Agence Publique du Massif des Alpilles.

### Les établissements agricoles

Chambre d'Agriculture Bouches-du-Rhône,  
Chambre d'Agriculture Alpes de Haute-Provence,  
CERPAM, Comité du Foin de Crau,  
Syndicat des éleveurs de Mérinos.

### Les communes

Forcalquier (04), Thorame-basse (04), Névache (05),  
Cervières (05), Saint-Laurent-du-Cros (05),  
Molines-en-Queyras (05), Gordes (84),  
Saumane-de-Vaucluse (84), Courthézon (84),  
Maubec (84), Roquefort les Pins (06), Marseille (13),  
Saint-Martin-de-Crau (13), Arles (13),  
Saint-Chamas (13), Hyères-les-Palmiers (83),  
La Roquebrussanne (83), Les Mayons (83),  
Ramatuelle (83), Callas (83), Montauroux (83),  
Le Cannet-des-Maures (83), Besse-sur-Issole (83).

### Union Européenne, Etat, établissements publics

Union Européenne (DG XI),  
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable,  
Agence de l'Eau RMC, DIREN-PACA, Direction Régionale à  
l'Agriculture, DDAF des Alpes-Maritimes, des Hautes-Alpes, des  
Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes de Haute-Provence,  
Conservatoire du Littoral, Conservatoires Botaniques Nationaux  
Méditerranéen de Porquerolles et Alpin de Gap-Charance, SAFER  
Bouches du Rhône, SAFER Var, Office National des Forêts, Parcs  
Naturels Régionaux du Luberon, du Verdon et de Camargue,  
Parcs Nationaux de Port-Cros, des Ecrins et du Mercantour,  
CNRS de Chizé, CNRS de Montpellier,  
Université de Marseille (IMEP), EPHE de Montpellier,  
EDF-Méditerranée, Réseau Ferré de France.

### Associations- Fondations et autres partenaires

Les Conservatoires d'Espaces Naturels, Euronatür, WWF-France,  
LPO nationale, Office Pour les Insectes et leur Environnement,  
Groupe Chiroptères de Provence, CROP, CORA, Fondation  
Nature & Découvertes, Noé Conservation, Station biologique de la  
Tour du Valat, magasins Botanic, Ecomusée de la Sainte-Baume,  
SMAE Mont Ventoux, Synernat, Proserpine, SAPN, CRAVE.

### Les propriétaires privés de sites gérés

Observatoire de la Côte d'Azur, Observatoire de Haute Provence, Domaine des Courmettes, Institut National de la Propriété  
Industrielle, ESCOTA, Bayer CropSciences, Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur,  
la Congrégation des Frères Cisterciens, Messieurs et Mesdames Gobbo, Pons, Cicala, Klaus, Moretti, Polge, Duc, Le Bec-Cicala,  
Prévost-Haberer, Ranque, Gabaron - Martinez, Bertin, A. Chaillan, P. Chaillan, Simian.



890, chemin de Bouhenoure Haut  
13090 Aix-en-Provence  
Tél : 04 42 20 03 83  
Fax : 04 42 2005 98  
espaces.naturels.provence@club-internet.fr

# Bulletin d'adhésion et Actions vertes

Je soussigné (e) :

Nom : Prénom :

demeurant :

Ville : Code postal : Tél :

Adhère au CEEP pour l'année en cours et verse :

25 euros à titre individuel

30 euros à titre familial\*

15 euros, étudiant et faible revenu (merci de joindre un justificatif)

50 euros au titre d'association (merci de vous renseigner au tél : 04 42 20 03 83)

35 euros x \_\_\_\_\_ pour l'acquisition de \_\_\_\_\_ **ACTION(S) VERTE(S)**

affectée(s) à l' (aux) action(s) suivante(s) \_\_\_\_\_ (Aigle de Bonelli, Plaine  
des Maures, Plaine de la Crau, espèces végétales rares, Réserve de Fondurane).

Je joins mon règlement d'un montant de : \_\_\_\_\_ euros établi à l'ordre du CEEP

Fait à : \_\_\_\_\_ le : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

Souhaitez vous recevoir :

- les Feuilletts naturalistes version papier ? : oui :  non :

- un reçu Action verte pour déduction fiscale ? : oui :  non :

- des infos par courriel ? laissez votre adresse mail :

\* : participation aux sorties-nature pour toute la famille

En adhérant vous recevez les bulletins de liaison Garrigues, les programmes  
de sorties-nature, la publication scientifique annuelle Faune de Provence,  
vous participez gratuitement aux sorties-nature et aux chantiers-verts.

Votre soutien et votre intérêt nous sont indispensables :  
**Adhérez, souscrivez aux Actions Vertes !**

## P laine de la C rau

Le CEEP, déjà propriétaire de plus de 590 hectares, projette d'acquérir d'autres terrains de la Réserve Naturelle.

# 5

projets font l'objet d'une souscription. Vos dons sont entièrement consacrés à l'acquisition et à la gestion d'espaces naturels sensibles et menacés.

## Aigle de Bonelli

Pour financer le suivi scientifique, la surveillance des aires, le baguage et les propositions de mesures de protection, ...



## P lantes rares et menacées

Pour acquérir des parcelles abritant des plantes rares dans les Alpes du sud, en collaboration avec les Conservatoires Botaniques Nationaux.



## R éserve de F ondurane

Suivi scientifique, entretien, outillage et ouverture au public sont possibles grâce aux Actions Vertes.



## P laine des Maures

110 hectares où vit la Tortue d'Hermann et une flore rare ont déjà été acquis. L'acquisition d'autres sites est indispensable à la survie de la tortue et son écosystème.



**Bulletin de souscription  
Action Verte et d'adhésion  
en page précédente.**